

Procès-verbal de l'assemblée générale de l'UCTR

le 7 juin 2019 à Lausanne

Ouverture de la séance à 14h00.

1) Le salut du comité

Mot de bienvenue et salutations du président. Remerciements à Vincent Crettaz pour l'organisation de la journée et pensée pour Didier Détraz qui n'a pas pu participer à la journée pour cause de maladie. Un bon rétablissement lui est souhaité. Enfin, le comité adresse ses remerciements aux sponsors, la maison STA et la maison Baco

2) Liste des présences / excusés

Les excusés sont : Yann Mertes, Laurent Masson, Gilbert Simon, Isacco Toffoletto et Patrick Theytaz.

Une liste de présence circule dans l'assemblée. Le comité précise aux membres qu'il est important de signaler les changements d'adresses et de transmettre les adresses mail car beaucoup de courriers et/ou de mails reviennent en retour.

3) Nomination de scrutateurs

Deux scrutateurs sont nommés, Didier Torrent et Bruno Chailley.

4) Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée 2018

Le PV est approuvé par l'assemblée sans relecture.

5) Rapport d'activités

Selon annexe.

6) Lecture des comptes 2018

Jean-Pascal fait un résumé des comptes 2018 avec les chiffres principaux. Bénéfice de l'exercice 2018, 9288.85 frs.

Selon annexe.

7) Rapport des vérificateurs de comptes

Joël Crétin et Jean-Pascal Tornay, vérificateurs de compte, demandent à ce que les comptes 2018 soient approuvés par l'assemblée après contrôle de l'organe de révision.

8) Approbation des différents rapports et décharge aux organes de gestion et de contrôle

Le rapport d'activité, les comptes et le rapport des contrôleurs de comptes sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

9) Démissions / admissions

Aucune admission ou démission n'est à signaler.

10) Elections statutaires

Un nouveau membre du comité doit être élu en la personne de Manu Défago qui est d'accord de continuer pour une nouvelle période de 4 ans. Ceci est approuvé par l'ensemble de l'assemblée et le président le remercie.

11) Propositions individuelles, divers

Patrick Siggen prend la parole relativement à la nouvelle directive sur la reconnaissance des épisseurs. Cette directive a pour but de faire valider les connaissances des personnes qui effectuent les épissures, soit les chefs techniques et le personnel technique sur les installations du CITT pour lequel il n'y a pas d'attestation de conformité ni d'assurance qualité. La reconnaissance est valable pour 5 ans pour un minimum de 10 épissures. Cette reconnaissance est valable pour les installations avec un câble de diamètre allant jusqu'à 25mm y compris, avec autorisation cantonale et construites avant 2007. Les nouvelles installations nécessitent des attestations de conformité. La directive est en ligne sur le site de l'UCTR pour consultation.

Julien Staudememan de la société Arnold est remercié de sa nouvelle venue. Il se présente et se réjouit d'ores et déjà des prochaines sorties.

Serge Guntern
Président

Manu Défago
Secrétaire